

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 18 décembre 2024

Le 18 décembre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRÉ Gilles, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2024, lu par Gérard HELLA, est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'association "le Souvenir Français"

Monsieur BILLARD, Président de la section de Châlons-en-Champagne du Souvenir français présente l'association et ses relations aux communes dans le cadre de l'entretien des sépultures des morts pour la France.

Il conviendra de passer une convention avec le souvenir Français pour l'entretien de la tombe des 4 soldats morts pour la France lors de la guerre 1914-1918.

Recensement de la population : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population sera réalisé dans la période du 16 janvier au 15 février 2025. Il convient donc de recruter 2 agents recenseurs pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide :

- le recrutement de 2 vacataires
- de rémunérer chacune de ces personnes par un forfait de 750,00 €, rémunération nette

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

Annulation de délibération - Zone France Ruralité Revitalisation

Lors de sa séance du 11 septembre 2024 le Conseil Municipal a adopté une délibération relative à l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises, prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des

impôts et une délibération relative à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralité revitalisation mentionnées au II et III de l'article 44

Quindecies A du code général des impôts.

Or ces dispositions d'exonération ne concernent pas les zones de revitalisation rurales mais uniquement les établissements situés en zones France ruralité dont la commune de Condé sur Marne ne fait pas partie.

Il convient donc d'annuler les délibérations n° 2024-2777 et 2024-2778 du 11 septembre 2024.

Aménagement de la salle des fêtes

Il est nécessaire de terminer l'aménagement de la nouvelle salle des fêtes : dispositif de suspension de décorations, vaisselle, podium, mobilier...

Une réunion sera organisée avec les membres du Conseil Municipal le 8 janvier à 18h à la salle des fêtes pour définir les besoins.

Questions diverses

Voirie

La société Pizza Roma, représentée par Madame Mélis demande l'autorisation de mettre en œuvre du concassé sur le chemin menant à son local en contrebas de la rue de Châlons.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 19 décembre 2024

Le Maire,



Romain SINNER